



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COSSAYE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2025 A 19 HEURES 00**

Nombre de Membres :

. Afférents au Conseil Municipal	14
. Présents	09
. Qui ont pris part à la délibération	09

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

Présents : M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. GILBERT Michel, M. VAJDIC Laurent, M. CHARTIER Alain, Mme DUFRESNE Florence, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent, LAUDE Henry.

Absents excusés : M. GILBERT Hervé, Mme BROCHIER Jeannine, M. TICHOUX Thomas, M. VASSART Numa, M. NAUX Louis.

Secrétaire de séance : MORIZOT Christophe

Date de la convocation : le 20 janvier 2025

Objet de la délibération :

Fixation du prix du m3 consommé en assainissement pour l'année 2025

Le conseil municipal, unanime, fixe à 0,96 € le prix du m3 d'eau consommé en assainissement.

Les foyers raccordés qui ne consomment pas ou très peu d'eau du réseau public (dont la liste est annexée à la présente) parce qu'utilisant un puits particulier, sont facturés au forfait sur la base de 30 m3 d'eau par personne au foyer.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

